

Ministère de la Santé

Conseils pour les services de vaccination systématique et de rattrapage

5^e version – janvier 2024

Faits saillants des modifications :

- La prolongation du programme jusqu'en 2024 pour les doses manquées des vaccins suivants :
 - vaccin contre l'hépatite B
 - vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)
 - vaccin contre le zona
 - vaccins offerts dans le cadre du Programme de vaccination des sujets à risque élevé

Le présent document s'adresse principalement aux fournisseurs de services de vaccination et devrait être utilisé avec d'autres documents d'information sur la vaccination de clientèles précises. Il ne vise pas à fournir ou à remplacer des conseils médicaux, un diagnostic ou un traitement.

Table des matières

Conseils pour les services de vaccination systématique et de rattrapage1

 Groupes ayant besoin d'une vaccination systématique..... 3

 Offre d'une vaccination de rattrapage pour les doses manquées..... 3

 Calendrier général d'administration de vaccins 8

 Admissibilité à un vaccin – doses manquées..... 9

Vaccination contre la COVID-1912

Questions et ressources supplémentaires.....12

Groupes ayant besoin d'une vaccination systématique

La vaccination systématique est essentielle pour protéger chacun contre des maladies évitables par la vaccination (MEV). Il faut évaluer les enfants, les adolescents et les adultes (y compris les personnes enceintes) pour s'assurer que leur vaccination est à jour :

- Recensez les personnes qui suivent et offrez les vaccins dès que possible :
 - Les personnes qui doivent se faire vacciner, en accordant la priorité aux enfants et aux adolescents ayant besoin de la série primaire de vaccins;
 - Les personnes présentant un risque accru de contracter ou de transmettre des MEV (p. ex. travailleurs de la santé) ou celles à risque de complications découlant de MEV;
 - Les personnes à qui il manque des doses de vaccins.
- Saisissez toutes les occasions de procéder à la vaccination, et offrez des vaccins combinés à d'autres consultations (p. ex. durant les consultations habituelles prévues pour un bébé, durant les consultations prénatales).
- Faites une évaluation adéquate et un inventaire des vaccins pour vous assurer que le patient reçoit tous les vaccins indiqués, afin de réduire au minimum la nécessité d'effectuer d'autres visites chez un fournisseur de soins de santé.
- Communiquez l'importance de la vaccination aux patients et aux parents ou soignants, ainsi que les procédures et recommandations décrites dans le présent document pour rassurer ceux qui pourraient être réticents à se présenter à une clinique pour recevoir leurs vaccins.
- Faites des rappels aux patients pour vous assurer qu'ils savent à quel moment ils doivent recevoir toute dose subséquente.
- Maintenez un dossier de vaccination complet et à jour pour le patient.

Offre d'une vaccination de rattrapage pour les doses manquées

Si une dose de vaccin a été reportée, la personne doit être vaccinée dès que possible. De façon générale, l'interruption d'une série de vaccins n'entraîne pas la nécessité de recommencer la série, puisque les retards entre les doses n'entraînent

pas une réduction des concentrations finales d'anticorps pour la plupart des produits, à l'exception des vaccins contre le choléra et la rage.

La protection maximale n'est généralement pas atteinte tant que la série complète n'a pas été administrée. Pour cette raison, les calendriers de rattrapage tiennent compte de l'intervalle minimum entre les doses afin d'atteindre une protection optimale dans le plus court délai tout en demeurant efficaces.

Les calendriers interrompus de vaccins qui contiennent le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la poliomyélite et l'*Hæmophilus influenzae* de type b ainsi que le vaccin conjugué contre le pneumocoque sont inclus ci-dessous puisqu'ils sont complexes à administrer lorsque le calendrier a été interrompu. Les autres vaccins du calendrier de vaccination sont plus simples lorsqu'il s'agit d'administrer des doses de rattrapage (c.-à-d. offrir la dose dès que possible sans devoir recommencer la série); servez-vous des monographies de produits et des tableaux 4 à 24 des [Calendriers de vaccination financée par le secteur public en Ontario](#) pour vous aider à déterminer les intervalles entre les doses lorsque la vaccination est reportée ou en retard.

**Calendrier des vaccins Tdap-IPV, Td et IPV ou Td pour les personnes
ÂGÉES DE 7 ANS ET PLUS
qui n'ont pas complété leur série**

Nombre de doses du vaccin DTaP-IPV-[Hib] reçues à moins de 7 ans	Âge actuel de la personne	Poursuivre avec le nombre suivant de doses des vaccins Tdap-IPV, Td et IPV ou Td pour compléter la série (intervalles recommandés)
1 dose	7 à 17 ans	1 dose de Tdap-IPV, 2 mois suivant la dose de DTaP-IPV-[Hib] 1 dose de Tdap, 2 mois suivant la 1 ^{re} dose de Tdap-IPV 1 dose de Tdap-IPV, 6 à 12 mois suivant la dose de Tdap
	≥ 18 ans	1 dose de Tdap-IPV 1 dose de Td, 2 mois suivant la dose de Tdap-IPV 1 dose de Td et d'IPV, 6 à 12 mois suivant la dose de Td
2 doses	7 à 17 ans	1 dose de Tdap-IPV, 6 à 12 mois suivant la dose de DTaP-IPV-[Hib] 1 dose de Tdap, 6 à 12 mois suivant la 1 ^{re} dose de Tdap-IPV
	≥ 18 ans	1 dose de Tdap-IPV 1 dose de Td, 6 à 12 mois suivant la dose de Tdap-IPV
3 doses	≥ 7 ans	1 dose de Tdap-IPV, 6 à 12 mois suivant la dose de DTaP-IPV-[Hib]
4 doses reçues à < 4 ans	≥ 7 ans	1 dose de Tdap-IPV

DTaP-IPV-[Hib] indique l'utilisation du vaccin DTaP-IPV-Hib ou du vaccin DTaP-IPV, selon l'âge de l'enfant

Calendrier du vaccin Pneu-C-13 pour les enfants de moins de cinq ans qui n'ont pas complété leur série			
Âge actuel de l'enfant	S'applique à	Nombre de doses du vaccin Pneu-C-13 reçues précédemment	Nombre de doses du vaccin Pneu-C-13 requises pour compléter la série et intervalles recommandés
2 à 6 mois	Enfants en santé	1 dose (1 ^{re} dose)	2 ^e dose, 2 mois suivant la 1 ^{re} dose 3 ^e dose, 2 mois suivant la 2 ^e dose et à ≥ 12 mois
		2 doses (1 ^{re} et 2 ^e dose)	3 ^e dose, 2 mois suivant la 2 ^e dose et à ≥ 12 mois
	Enfants à risque élevé	1 dose (1 ^{re} dose)	2 ^e dose, 2 mois suivant la 1 ^{re} dose 3 ^e dose, 2 mois suivant la 2 ^e dose 4 ^e dose, 2 mois suivant la 3 ^e dose et à ≥ 12 mois
		2 doses (1 ^{re} et 2 ^e dose)	3 ^e dose, 2 mois suivant la 2 ^e dose 4 ^e dose, 2 mois suivant la 3 ^e dose et à ≥ 12 mois
7 à 11 mois	Tous	1 dose (1 ^{re} dose)	2 ^e dose, 2 mois suivant la 1 ^{re} dose 3 ^e dose, 2 mois suivant la 2 ^e dose et à ≥ 12 mois
		2 doses (1 ^{re} et 2 ^e dose)	3 ^e dose, 2 mois suivant la 2 ^e dose et à ≥ 12 mois

Calendrier du vaccin Pneu-C-13 pour les enfants de moins de cinq ans qui n'ont pas complété leur série			
Âge actuel de l'enfant	S'applique à	Nombre de doses du vaccin Pneu-C-13 reçues précédemment	Nombre de doses du vaccin Pneu-C-13 requises pour compléter la série et intervalles recommandés
12 à 23 mois	Tous	1 dose (1 ^{re} dose) à < 12 mois	2 ^e dose, 2 mois suivant la 1 ^{re} dose 3 ^e dose, 2 mois suivant la 2 ^e dose
		1 dose (1 ^{re} dose) à ≥ 12 mois	2 ^e dose, 2 mois suivant la 1 ^{re} dose
		1 dose (1 ^{re} dose) à < 12 mois et 1 dose (2 ^e dose) à ≥ 12 mois	3 ^e dose, 2 mois suivant la 2 ^e dose
		2 doses ou plus à < 12 mois	1 dose, 2 mois suivant la dose la plus récente
24 à 59 mois	Tous	Toute série incomplète	1 dose, 2 mois suivant la dose la plus récente
<p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le vaccin Pneu-C-13 n'est pas recommandé chez les enfants en santé de plus de cinq ans (60 mois). Les enfants de cinq ans et plus qui ont manqué toute dose précédente du vaccin Pneu-C-13 n'ont pas besoin de doses de rattrapage. Pour les personnes à risque élevé, veuillez vous référer aux calendriers de vaccination de l'Ontario pour les personnes à risque élevé concernant le vaccin Pneu-C-13. 			

Calendrier général d'administration de vaccins

Tous les vaccins à échéance ou en retard doivent être administrés selon les [Calendriers de vaccination financée par le secteur public en Ontario](#) durant la visite, sauf en cas de contre-indication précise, afin d'offrir une protection le plus rapidement possible ainsi que pour réduire au minimum le nombre de visites chez un fournisseur de soins de santé nécessaires pour compléter la vaccination.

En ce qui concerne l'administration simultanée avec les vaccins contre la COVID-19, les recommandations du [Comité consultatif national de l'immunisation](#) préconisent que les personnes âgées de six mois et plus peuvent recevoir les vaccins contre la COVID-19 simultanément (c.-à-d. le même jour) avec d'autres vaccins (vivants ou non).

- Pour les personnes âgées de six mois et plus, les vaccins contre la COVID-19 peuvent être administrés le même jour que ou n'importe quand avant ou après les autres vaccins (qu'ils soient vivants ou non vivants).
- Si plusieurs types de vaccins sont administrés lors d'une même visite, ils devraient être administrés à différents sites d'injection à l'aide de matériel d'injection distinct.
- Le consentement éclairé devrait inclure une discussion sur les avantages et les risques compte tenu des données limitées disponibles sur l'administration des vaccins contre la COVID-19 le même jour que d'autres vaccins, ou peu avant ou après les autres vaccins, et sur la nécessité de consulter un professionnel de la santé si un événement indésirable survient à la suite de la vaccination.
- Les vaccins inactivés peuvent habituellement être administrés en concomitance avec, ou en tout temps avant ou après, d'autres vaccins inactivés ou des vaccins vivants.
- Les vaccins parentéraux vivants peuvent être administrés en même temps que d'autres vaccins lors de la même visite. En général, si deux vaccins parentéraux vivants ne sont pas administrés de façon concomitante, il faut prévoir une période d'au moins quatre semaines avant l'administration du second vaccin parentéral vivant.
- Les vaccins vivants oraux ou intranasals peuvent être administrés de façon concomitante avec, ou en tout temps avant ou après, un autre vaccin vivant ou inactivé, peu importe la voie d'administration de l'autre vaccin. Les exceptions incluent le vaccin oral (inactivé) contre le choléra et le vaccin oral (vivant) contre la typhoïde, qui doivent être administrés à au moins huit heures d'intervalle.

La personne qui administre le vaccin doit savoir que la [Loi sur l'immunisation des élèves \(LIE\)](#) de l'Ontario décrit les exigences particulières pour les enfants fréquentant l'école concernant la vaccination contre des maladies désignées, avec des calendriers propres à chaque vaccin. Par exemple, la LIE exige que les élèves reçoivent deux doses valides du vaccin contenant le virus de la rougeole, à un intervalle minimal de 4 ou 6 semaines entre les doses (selon le produit de vaccin vivant), et la première dose valide doit être administrée à l'âge d'au moins un an.

Pour plus de renseignements, consultez les [Calendriers de vaccination financée par le secteur public en Ontario](#).

Admissibilité à un vaccin – doses manquées

Puisque l'admissibilité à plusieurs vaccins est en fonction de l'âge ou de l'année d'études, certaines personnes peuvent avoir manqué l'occasion de recevoir les vaccins recommandés en vertu du programme financé par le secteur public pendant la pandémie de COVID-19. Le tableau ci-dessous indique les vaccins applicables, les cohortes admissibles et le délai dont disposent les personnes pour recevoir les doses manquées d'un vaccin. **Remarque** : il n'est pas nécessaire de recommencer la série de vaccins, quel que soit le délai.

Admissibilité élargie aux vaccins en milieu scolaire, en 7^e année

Vaccin	Admissibilité actuelle	Cohorte concernée	Demeurent admissibles aux doses manquées jusqu'au	Considérations particulières
Hépatite B (Recombivax ou Engerix)	De la 7 ^e à la 12 ^e année ^a	Élèves ayant obtenu leur diplôme durant l'année scolaire 2022-2023 (nés en 2005 et 2006) ^b	31 août 2024 (doivent compléter la série)	Même si ces vaccins sont habituellement offerts dans le cadre de cliniques en milieu scolaire, si vous avez des patients admissibles qui demandent le vaccin, communiquez avec votre bureau de santé pour avoir accès à un approvisionnement spécial afin de pouvoir offrir le ou les vaccins.
VPH-9 (Gardasil 9)	De la 7 ^e à la 12 ^e année	Les élèves ayant obtenu leur diplôme durant l'année scolaire 2019-2020 ^c , 2020-2021 ^c , 2021-2022 ou 2022-2023 (personnes nées en 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006) ^d	31 août 2024 (doivent compléter la série)	
Men-C-ACYW (Nimenrix)	De la 7 ^e à la 12 ^e année et personnes nées en 1997 ou après	S. O.	Demeurent admissibles jusqu'à l'administration du vaccin	

^a Depuis septembre 2022, les élèves de la 7^e à la fin de la 12^e année sont admissibles au vaccin contre l'hépatite B financé par le secteur public.

^b Les personnes âgées de 16 ans et plus doivent suivre un programme de vaccination contre l'hépatite B en trois doses, conformément au [Guide canadien d'immunisation](#).

^c Filles uniquement selon les critères du programme financé par le secteur public. Les garçons en 7^e année sont devenus admissibles en 2016. Ces garçons sont nés en 2004.

^d Les personnes âgées de 15 ans et plus doivent suivre un programme de vaccination contre le VPH en trois doses, conformément au [Guide canadien d'immunisation](#).

Vaccin pour adultes

Vaccin	Admissibilité actuelle	Cohorte concernée	Demeurent admissibles aux doses manquées jusqu'au	Considérations particulières
HZ (Shingrix)	De 65 à 70 ans	Aînés qui sont nés en 1949, 1950, 1951, 1952 et 1953	31 décembre 2024	

Programme de vaccination des sujets à risque élevé

Vaccin	Admissibilité actuelle	Cohorte concernée	Demeurent admissibles aux doses manquées jusqu'au	Considérations particulières
HPV-9 ^e (Gardasil)	Garçons et hommes âgés de 9 à 26 ans	Garçons et hommes nés en 1993, 1994, 1995, 1996 et 1997	31 déc. 2024	
4CMenB ^f (Bexsero)	Personnes âgées de 2 mois à 17 ans	Personnes nées en 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006	31 déc. 2024	
Men-C-ACYW135 (Menactra) (Nimenrix)	Personnes âgées de 9 mois à 55 ans ^g	Personnes nées en 1964 ^h , 1965 ⁱ , 1966 ^j , 1967 et 1968	31 déc. 2024	

^{e,f.} L'âge des cohortes concernées fait partie de l'indication thérapeutique d'âge de la monographie de produit de Santé Canada.

^g Le gouvernement de l'Ontario finance une dose unique à vie de Men-C-ACYW135 pour les personnes âgées de 56 ans et plus qui satisfont aux critères d'admissibilité de risque élevé énumérés au [Tableau 3 : vaccination des sujets à risque élevé des Calendriers de vaccination financée par le secteur public en Ontario \(2022\)](#).

^{h,i,j.} En vertu de la prolongation du programme, les personnes à risque élevé nées en 1964, 1965 et 1966 sont admissibles à deux doses du vaccin Men-C-ACYW135, puisqu'elles auraient 55 ans en 2020, 2021 et 2022, respectivement. L'administration de deux doses dans ces cohortes est conforme aux recommandations du CCNI fondées sur l'opinion d'experts puisque les monographies des produits limitent l'indication d'âge à 55 ans.

Vaccination contre la COVID-19

Les fournisseurs de soins primaires qui participent au programme de vaccination contre la COVID-19 de l'Ontario doivent consulter le site Web du ministère de la Santé intitulé [Information et ressources de planification relatives au vaccin contre la COVID-19](#), qui contient des directives sur l'entreposage et la manipulation des vaccins, des directives sur l'administration des vaccins et des documents d'ordre général sur l'immunisation des patients.

Questions et ressources supplémentaires

[La trousse d'outils pour l'immunisation des enfants en bonne santé](#) a été conçue pour aider les fournisseurs de soins à communiquer des renseignements sur les maladies infectieuses et le rôle important que joue la vaccination dans la prévention de bon nombre d'entre elles.

La trousse comprend un certain nombre de feuilles de renseignements à remettre aux parents :

- [Pourquoi la vaccination constitue un choix sain pour un système immunitaire fort!](#) apaise les principales inquiétudes des parents relativement aux vaccins afin qu'ils puissent faire des choix sains et éclairés pour leurs enfants.
- [Conseils pour une expérience de vaccination positive](#) encourage les parents à prendre certaines mesures avant, pendant et après la vaccination de manière à en faire une meilleure expérience.
- [Si vous choisissez de ne pas faire vacciner votre enfant](#), sachez quels sont les risques et vos responsabilités.
- [La sécurité des vaccins est importante pour nous tous](#), renseignements pour les parents.

- Des feuilles de renseignements sur les maladies évitables par la vaccination et leurs symptômes, les risques qui y sont associés et les façons de les prévenir.

Pour des questions se rapportant à l'offre de services de vaccination, veuillez communiquer avec le [bureau de santé de votre région](#).